

LANCEMENT DU P.L.U. à BEGANNE



La commune de Béganne commencera dès le mois de septembre 2010 la révision totale de son Plan d'Occupation des Sols (POS) afin de gérer efficacement l'urbanisme communal, d'éviter le mitage du territoire rural et de favoriser un développement harmonieux et cohérent en privilégiant des aménagements d'ensemble.

Le Plan Local d'Urbanisme est le principal document de planification de l'urbanisme local en France, l'intégralité de la commune sera soumise au PLU.

Le PLU devra respecter les règles et orientations données par les documents de planification de rang supérieur élaborés par l'état ou les autres collectivités, comme par exemple le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Redon (SCOT)

Le PLU est constitué de plusieurs documents notamment une carte de la commune divisant le territoire en plusieurs zones :

- Les zones « U » ou urbaines
- Les zones « AU » ou à urbaniser
- La zone « A » ou agricole
- Les zones « N » ou naturelles



Ainsi la commune a recruté un bureau d'études qui l'aidera dans la réalisation de ce document ; il s'agit du bureau d'études ARTEFACTO basé à Rennes dirigé par Madame Valérie Cottereau.

La commune sera assistée dans sa mission par Madame Christelle Olivier, urbaniste, qui animera les réunions.

Le bureau d'études doit parcourir l'ensemble du territoire communal durant l'été (entre le 26 juillet et fin août) afin de réaliser l'état des lieux de la commune, il passera dans le bourg et dans chaque hameau afin d'établir l'état des lieux de la commune, le relevé du patrimoine architectural, l'identification des dents creuses...

A partir de septembre 2010, les élus se réuniront environ une fois par mois pour élaborer le nouveau document, une vingtaine de réunions de travail devraient avoir lieu.

La population sera régulièrement informée et associée à l'élaboration du PLU au travers de la mise en place d'un registre où chacun pourra apporter des observations, les documents du PLU seront mis à disposition du public au fur et à mesure de leur élaboration en mairie mais aussi sur le site internet suivant : <http://www.urbaplu.fr>.

Deux réunions publiques d'information auront également lieu, les dates vous seront communiquées par la suite.

Le PLU sera également élaboré en concertation avec les services de l'état et les personnes publiques associées telles que les chambres consulaires, le Conseil Général, les associations....